



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien du téléphone fixe à défaut de téléphonie mobile et de réseau internet

Question écrite n° 5204

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'absence de désignation d'un opérateur au titre du service universel de téléphonie mobile et ce, en contradiction avec les dispositifs communautaires et législatifs. L'ARCEP a fait savoir le 10 janvier 2023 qu'elle ne disposait plus de leviers pour enjoindre de respecter les obligations auparavant supportées par le Groupe Orange au titre du service universel. « L'annonce prématurée » due à l'abandon du fil cuivre ne fait qu'amplifier les dysfonctionnements et par là les difficultés rencontrées sur l'ensemble du territoire français et notamment les territoires ruraux. Il lui demande que le Gouvernement prenne ses responsabilités afin que la fracture actuelle soit rapidement résorbée par un maintien du téléphone fixe à défaut de téléphonie mobile et de réseau ADSL/fibre et wifi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5204

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2023](#), page 807

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)